

DELIBERATION CESECC 2023/01 PORTANT ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, AFFAIRES SOCIALES, EMPLOI ET PROSPECTIVE

SEANCE DU 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre janvier, les membres du Conseil économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, réunis en séance plénière, salle des délibérations de la Collectivité de Corse, sous la présidence de madame Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse

Etaient présents :

ANDREANI Christian, ANGELETTI André, ARNAUD-SUSINI Marie-Ange, BARBE Michèle, BATTESTINI Antoine, BIAGGI Michèle, BOSSART Patrice, BRIGNOLE Jean, CASABIANCA François, CASANOVA Mathieu, CHOURY Hyacinthe, CLEMENTI Jean-Pierre, CUCCHI Laetitia, DAL COLLETTO Jean, DE PERETTI Nicolas, DIPERI Bertrand, DUBREUIL-VECCHI Hélène, FILIPPI Bernard, FRANCESCHI Henri, GIACOMONI Léon, GIANNI Jean-Jacques, GIUDICELLI Jean-Pierre, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Denis, LUCIANI Jean-Pierre, MARCAGGI Antoine, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, MATTEI Jean-Toussaint, MIAS Patrick, NICOLI Marie-Jeanne, NOVELLA Christian, O'BINE Pat, OLLANDINI Jean-Thomas, PASQUALI François-Laurent, PELLEGRIN Dominique, RIUTORT Jean-Jacques, RUBINI Pierre-Jean, SALVATORI Marie-Josée, SALVATORINI Patrick, SANTINI Marcel, SAVELLI Jean-Pierre, VENTURINI Stefanu, VITALI Pierre.

Etaient absents et ont donné pouvoir :

CASABIANCA Charles à BOSSART Patrice, MINEO Fabien à PELLEGRIN Dominique, MONDOLONI Rosine à NOVELLA Christian, PANTALONI-BARANOVSKY Julie à GIACOMONI Léon, PAQUET Stéphane à PASQUALI François-Laurent, SALDUCCI Valérie à O'BINE Pat.

Le secrétariat était assuré par Marie-Josée SALVATORI, vice-présidente

LE CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL DE CORSE

Vu l'ordonnance 2016-1562 du 21 novembre 2016 ;

Vu le décret 2017-827 du 05 mai 2017 relatif au CESEC de Corse ;

Vu le code général des collectivités territoriales L.4422-34, R4422-28 ;

Vu la délibération 2020/05 CESEC du 09 juillet 2020 du Conseil économique, social, environnemental et culturel de corse portant dispositions du règlement intérieur relatives aux modalités d'élection du président du CESEC et des membres du Bureau.

Vu le règlement intérieur du CESECC adopté le 20 juillet 2020, modifié le 24 novembre 2020, et notamment les titres 2, 4 (articles 4.1 ; 4.2 ; 4.3 ; 4.4 ; 4.5) ; articles 11.10 ; 11.12 ; 13.2 ; 13.8, 13.10

Vu l'arrêté n°R20-2023-01-06-00004 modifiant l'arrêté R20-2020-06-30-002 en date du 30 juin 2020 et constatant la désignation, pour l'U2P Corse de M. Patrick MIAS à la place de Mme. Louise NICOLAI

Considérant que le quorum fixé à 32 est atteint ;

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse
Délibère**

Article 1^{er} :

En application de l'article 4.5 du règlement intérieur du CESEC de Corse, André ANGELETTI, représentant les organisations représentatives des exploitants agricoles en Corse, seul candidat, est nommé **Président de la commission développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective.**

Ajaccio, le 24 janvier 2023

La Présidente du CESEC de
Corse,



Marie-Jeanne NICOLI